



2^{ème} RALLYE REGIONAL DE LA BRIANCE 2 et 3 avril 2022

PRE-REGLEMENT PARTICULIER

Ce Pré-règlement particulier complète le règlement standard des rallyes

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement: 2 février 2022
Ouverture des engagements : 2 février 2022
Clôture des engagements : 21 mars 2022
Parution du carnet d'itinéraire : 2 avril 2022
Dates et heures des reconnaissances : 2 avril de 8h30 à 17h30
Vérifications administratives le 2 avril de 13h30 à 18h00, dans la salle du site de Chabanas
Vérifications techniques le 2 avril de 13h45 à 18h15, place de la mairie de Pierre Buffière
Heure de mise en place du parc de départ le 2 avril à 14h00, Lieu : site de Chabanas
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le 2 avril 2021 à 17h00 à Chabanas
Publication des équipages admis au départ le 2 avril à 19h00 Lieu : Panneau d'affichage à Chabanas
Publication des heures et ordres de départ le 2 avril à 19h00 Lieu : Panneau d'affichage à Chabanas
Départ de : Site de Chabanas à Pierre-Buffière à 8h30
Arrivée à : Parc fermé sur le site de Chabanas
Vérification finale le 3 avril à l'arrivée du rallye au Garage RENAULT – PIERRE BUFFIERE
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC
Publication des résultats du rallye le : 3 avril, 30 minutes après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent.
Remise des prix le : 3 avril à 18h dans la salle des fêtes de Chabanas.

PR
E-
RE
GL
EM
EN
T
PA
RTI
CU
LIE
R
RA
LLY
ED
E
LA
BRI
AN
CE
20
22

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile MAUVE organise le 2^{ème} Rallye Régional de la Briance en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud le 07/01/2022 sous le numéro 6 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 65 en date du 11/01/2022.

Comité d'Organisation

Président : Laurent CLAVault

Membres : Yoann BRETENOUX , Clément CALVET , Morgan CRUANES , Patrick CRUANES, Damien PORTEFAIX, Lucas PORTEFAIX, Philippe PORTEFAIX

Secrétariat du Rallye, Adresse : Patrick CRUANES 31, Rue Salardine 87230 CHALUS

Téléphone : 06.11.63.78.34

Mail : patrick.cruanes@cegetel.net

Permanence du Rallye : 86 rue du Cercler LIMOGES ou Chabanas PIERRE BUFFIERE

Lieu, date, horaire : jusqu'au 01/04/2022 au siège de l'ASA, les 2 et 3 avril à Chabanas
06.07.32.03.87 (Evelyne PEROCHE)

Organisateur technique

Nom : ASA MAUVE

Adresse : 86, rue du Cercler - 87000 LIMOGES

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Monsieur Jean-Pierre PERRIER... ..Licence n°
Commissaires Sportifs	Gilles CHABERNAUD..... ..Licence n° Monsieur Michel BLANC.....Licence n° 20 772
Directeur de Course	Monsieur Serge RIBIERRE.....Licence n° 17 315
Directeur de Course Adjoint au PC	Monsieur Michel VAURIE.....Licence n° 1 059
Directeur de Course ES 1-3-5	Monsieur Michel DESMARIE.....Licence n° 19 848
Directeur de Course ES 2-4	Monsieur Alain BONNAUD.....Licence n°
Directeur de Course Voiture Tricolore	Monsieur Pierre MASDIEULicence n° 163 437
Commissaire Technique responsable	Monsieur Eric GAUTHIER.....Licence n° 196 863
Commissaires Techniques adjoints	Monsieur Didier GENRIES.....Licence n° Monsieur Aurélien PINHO.....Licence n°259 271 Monsieur Jean Pierre ROQUES
Médecin chef	Monsieur Serge GUITARD

Chargés des relations avec les concurrents	Monsieur Bernard PREVOT.....Licence n°
Chargé des relations avec la presse	Monsieur Laurent CLAVault.....Licence n° 192 992
Chronométrateurs	Monsieur Alain SYLVAIN.Licence n° 234 828 Madame Anne–Claire DUVAL.....Licence n° 242 612 Monsieur Benoît CHEVESSIER.....Licence n°308 406
Référent COVID	

1.2P. ELIGIBILITE

Le 2^{ème} Rallye de la Briance compte pour la Coupe de France des Rallyes 2022 (Coef.2), le Championnat de la Ligue Nouvelle Aquitaine Sud 2022, le Challenge des Notes d'Or 2022 et le challenge des Commissaires de la Ligue Nouvelle Aquitaine Sud 2022.

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques seront organisées selon le Protocole sanitaire mis en place par la FFSA.

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives. Une seule personne devra se présenter avec les papiers exigés pour l'équipage et les papiers du véhicule.

Les équipages devront se présenter aux Vérifications Techniques avec leurs fiches d'enregistrement des équipements de sécurité obligatoirement remplies (à télécharger sur ffsa.org).

ARTICLE 2P.ASSURANCES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 2^{ème} Rallye de la Briance doit adresser (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 21 mars 2022, accompagnée des droits d'engagement, à l'adresse suivante : Morgan CRUANES, 4 Martegoutte 87310 SAINT AUVENT

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 90 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 220,00 € pour les équipages comportant 2 membres de l'ASA Mauve, 240.00 € pour les équipages comportant 1 membre de l'ASA Mauve et 260.00 € pour les équipages non licenciés à l'ASA Mauve.
- sans la publicité facultative des organisateurs : 440.00 € pour les équipages comportant 2 membres de l'ASA Mauve, 480.00 € pour les équipages comportant 1 membre de l'ASA Mauve et 520.00 € pour les équipages non licenciés à l'ASA Mauve.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

L'ASA MAUVE se garde le droit de conserver le montant des engagements en cas de forfait non justifié et 50% en cas de forfait déclaré moins de 48 heures avant le jour du départ.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement sur le site de Chabanas aux emplacements prévus par l'organisateur. Bâches (3x5m minimum) sous le véhicule de course, bâche sous le moteur du véhicule d'assistance et extincteurs (Risque A, B et C d'une capacité de 5 kg minimum et contrôlés depuis moins de 2 ans) obligatoires. La pénalité pour défaut de bâche et/ou d'extincteur sera de 200,00 €. Ce montant sera conservé par l'organisateur.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 2^{ème} Rallye de la Briançe représente un parcours de 123,450 km.

Il est divisé en 1 étape de 2 sections.

Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,440 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1-3-5 - Val de Briançe (10,14 km)

ES 2-4 - Vallée de la Breuilh (4,50 km)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de trois.

Les reconnaissances auront lieu le 2 avril 2022 de 8h30 à 17h30.

ARTICLE 7 . DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P.PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Il n'est pas prévu une remise de prix financière.

Il y aura une remise de lots pour tous les équipages et une remise de coupes pour les 5 premiers scratch, le 1^{er} de chaque groupe et classe, la 1^{ère} féminine et des commissaires.

La remise des prix se déroulera le 3 avril 2022 à 18h.

NB : Tous les horaires sont donnés à titre indicatif.